



Date de convocation :
02 juin 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°6-2

Information : Attribution
marché fourniture,
installation, formation et
maintenance d'un système
de vidéoprotection

L'an deux mille dix-sept et le **02 juin**, à **21 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

Présents : MM. SANS (Proc.), RAMEAU, Mme GERARD, M. RIVIERE, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH (Proc.) Mme CAHUZAC.

Absents excusés : M. LIVOTI (proc. M. SANS)
M. AMOUROUX (proc. M. PIZZATO)
Mme SAINT-SUPERY (proc. M. ROUCH)

Absente : Mme TONELLO

Monsieur RAMEAU Roger est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un avis de publicité pour un marché public de travaux accord-cadre à bons de commande a été passé afin de procéder à l'extension du système de vidéoprotection de la commune

Une entreprise a répondu dans le délai fixé par la consultation.

Après ouverture et analyse des plis, l'unique offre reçue a été retenue. Il s'agit de la société SCOPELEC – Agence de Ramonville Saint-Agne – Rue Claude Chappe – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE.

Le marché sera conclu pour une **durée de 4 ans** reconductible par tacite reconduction pour un montant global estimé de **80 000.00 € HT**.

Le Conseil Municipal a été informé du choix de l'entreprise pour le marché de fourniture, installation, formation et maintenance d'un système de vidéoprotection.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **15 juin 2017**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le **13 juin 2017**

Le Maire,
C. SANS